

RESUME PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17.05.2022

Par lettre en date du 10.05.2022, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le mardi 17 mai 2022, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Tarifs snack 2022.
- 6 – Dossier 2 : Vente BMX.
- 7 – Dossier 3 : Demande subvention exceptionnelle.
- 8 – Dossier 4 : Demande tarif préférentiel centre socioculturel.
- 9 – Dossier 5 : Matériel communal.
- 10 – Dossier 6 : Choix publicité actes réglementaires.

Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 17 mai 2022 à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Présents Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

Excusés : MOUSSEAU Marie-Christine avec pouvoir à M. DEVAUX Samuel, BOURDEIX Florence.

Absent : JAMBUT Denis

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} avril 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : Aucune décision n'a été prise.

5 – Tarifs snack saison 2022

Le Conseil Municipal décide des tarifs de la buvette et du snack de la base de loisirs applicables à compter du 1^{er} juin 2022 :

SNACK-BUVETTE				
0.50 €	sucette			
1.00 €	chips petit paquet	gâteau individuel	paquet salé	
1.00 €	Eau 0,50 cl		verre : eau + sirop	
1.50 €	glace bâtonnet	Café, chocolat chaud, thé	cookie	verre : vin rosé
2.00 €	boisson canette	bière pression le verre	eau 1,5 l	
2.00 €	glace cornet	frites		donut nature
2.50 €	glace magnum	gaufre nature		donut chocolat
3.00 €	gaufre chocolat			Biere Supérieure
3.50 €	panini nutella			
4.00 €	panini			
4.50 €	hotdog			
5.00 €	Fondue Frites			
6.00 €	Salade Caesar	Salade Caesar végétarienne		
7.50 €	hamburger Frais			
8.00 €	Pichet Bière normale			
8.50 €	Burger Berrichon			
10.50 €	Menu : Hamburger + Frites + 1 Boisson à 2 euros (sauf bière supérieure)			
1.00 €	Consigne écocup			

6 – Vente vélos BMX.

Le Conseil Municipal décide de proposer à la vente les 9 vélos BMX avec leur équipement de sécurité et fixe le prix d'un vélo BMX avec son équipement à 100 euros TTC.

7 – Subvention exceptionnelle Sensas'Parc.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'association Sensas'Parc pour l'organisation d'une manifestation à la base de loisirs cet été.

8 – Demande de tarif préférentiel.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande des gérants du restaurant « Au Fil du Temps » de bénéficier d'un tarif préférentiel lors de la location du centre socioculturel dans le cadre de leur projet d'organiser un repas dansant de façon récurrente.

Le Conseil Municipal refuse la demande d'appliquer un tarif préférentiel aux gérants du restaurant « Au Fil du Temps » pour la location du centre socioculturel par 11 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

9 – Matériel communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le broyeur communal nécessite des réparations à effectuer dès que possible et qu'il conviendrait de procéder à son remplacement vu son ancienneté. Des devis sont présentés et d'autres seront sollicités pour étude par la commission du matériel communal.

10 – Choix du mode de publicité des actes de la collectivité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de faire un choix, pour les communes de moins de 3 500 habitants, quant à la publicité des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires, ni individuelles et ce, avant le 1^{er} juillet 2022.

Ces actes peuvent être rendus publics soit par affichage, soit par publication sur papier avec mise à disposition du public de manière permanente et gratuite, soit par publication sous forme électronique dans les mêmes conditions que les communes de plus de 3 500 habitants et EPCI à fiscalité propre.

Le Conseil Municipal décide que les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles seront publiés par affichage en mairie sur le tableau prévu à cet effet et ce, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Questions diverses :

Des devis sont demandés pour le feu d'artifice du 14 juillet.

Mme Pichon présente des devis sollicités pour l'achat de décoration de Noël.

M. le Maire présente les devis reçus pour la restauration électrique de l'Eglise, le mur accidenté du parking du centre socioculturel et l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le snack.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de plusieurs associations et organismes pour l'octroi de subventions.

Il informe le Conseil Municipal de la location des logements communaux sis aux 19 et 21 rue de la Chaume Blanche à compter respectivement du 21 mai et du 1^{er} juin 2022.

Monsieur Pourtié Alain fait une présentation de l'activité Swin Golf qui pourrait se mettre en place à la base de loisirs très prochainement.

Mme Bigue fait part d'un manque de signalisation de la base de loisirs à certains endroits de la commune et soumet la demande de l'association Sensas'Parc d'utiliser le télésiège le jeudi, jour de fermeture hebdomadaire en juillet et août, en complément des sessions du dimanche matin. La convention établie en 2021 sera modifiée en ce sens.